

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 36 (1948)  
**Heft:** 5-6

**Artikel:** Un vitrail aux armes du chapitre de St-Nicolas  
**Autor:** Vevey, Bernard de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-818228>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# UN VITRAIL AUX ARMES DU CHAPITRE DE ST-NICOLAS

par BERNARD DE VEVEY.

---

L'Etat de Fribourg, grâce à la générosité de la Délégation fribourgeoise auprès de la Loterie romande, et la Fondation Gottfried Keller viennent d'acquérir en commun, pour le déposer au Musée d'Art et d'Histoire, un magnifique vitrail aux armes du Chapitre de Saint-Nicolas, mesurant 42 cm. de hauteur sur 30,5 cm. de largeur.

Il représente un grand écusson d'azur au dextrochère bénissant habillé d'or, mouvant d'une nuée au naturel. L'écu est soutenu par deux anges aux ailes déployées et tenant une longue banderole. Il est à remarquer que ces émaux sont très rares, le dextrochère et la nuée étant toujours représentés d'argent: le seul exemple que nous en connaissions est un vitrail de 1710, au Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg.

Cette composition héraldique se détache admirablement sur un fond rouge vif, richement damasquiné.

Le haut du vitrail représente saint Nicolas, à gauche, tendant une masse d'or à trois jeunes filles, placées à droite, dont deux ont déjà reçu leur dot, et la troisième s'apprête à recevoir celle que lui offre le saint. Ces personnages sont séparés par des lambrequins et posés, à gauche et à droite, sur des colonnes Renaissance ornées de feuilles d'acanthé stylisées, formant le cadre du vitrail.

Au bas du vitrail est écrite la légende:

CLERVS . SANCTI . NICOLAI . FRIBURGENSIVM . PATRONI . 1517.

Le Chapitre de Saint-Nicolas avait été institué par bulle du 20 décembre 1512, grâce aux démarches de Pierre Falk, et confirmée le 22 avril 1513. Le Conseil de Fribourg nomma un prévôt, Bernard Taverney, en sa séance du 12 mars 1515, puis les premiers chanoines le 11 avril suivant.

Avant l'érection du Chapitre, l'église de Saint-Nicolas était desservie par un assez nombreux clergé constitué par le curé de ville et des chapelains. La fondation du Chapitre introduisit donc une nouvelle institution, distincte et indépendante de la première. Jusqu'en 1580, ces deux institutions vécurent côte à côte, gardant chacune sa fortune et son administration<sup>1</sup>: il semble bien que tant le gouvernement fribourgeois que les chanoines ne comprenaient même guère ce qu'était un Chapitre, ni ne savaient comment s'y prendre pour organiser définitivement la nouvelle institution !

En effet, certains actes distinguent bien entre le Chapitre et le Clergé, ainsi une pièce des 10 et 11 juillet 1522 qui cite chanoines et chapelains et se termine ainsi: « Praefati domini curatus, canonici et capellani pro alios [sic] dominos canonicos et cappellanos dicti Cleri Friburgi »<sup>2</sup>.

Un autre acte du 10 octobre 1520 énumère pêle-mêle chanoines et chapelains et conclut: « presbyteri omnes ac de Clero seu Collegio sacerdotum dicte parochialis ecclesie S. Nicolai »<sup>3</sup>.

Dans les comptes du Clergé de Saint-Nicolas avec ses vigneron<sup>4</sup> on trouve, au 25 mars 1516 que le vigneron « computavit cum Clero et Capitulo S. Nicholay de Friburgo », tandis que le 14 mai 1518 (vente faite au Clergé), ceux qui sont énumérés sont en partie des chanoines et en partie des chapelains, et il est dit, en terminant: « Chappallains de ledit clergiey ». D'autres fois (ainsi les 2 et 19 février 1519), la distinction est bien faite: « Computavit in presentia

<sup>1</sup> G. BRASEY, *Le Chapitre de l'insigne et exempt Collégiale de Saint-Nicolas*, Fribourg 1912, p. 27.; DELLION, *Dictionnaire des paroisses*, V, p. 314 s; DUBOIS, *Les armoiries et la croix du Chapitre de Saint-Nicolas à Fribourg*, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1922 p. 96.

<sup>2</sup> Arch. du Chapitre, Varia de Saint-Nicolas, n° 136.

<sup>3</sup> Arch. du Chapitre, Tavel n° 60.

<sup>4</sup> Ce volume se trouve, on ne sait comment, aux Archives de l'Hôpital, donc aux A.E.F.



Photo Musée national.

DD de Capitulo et Clero » ; mais, d'autres fois enfin (les 6 mars et 10 avril 1520, le 1<sup>er</sup> février 1523), « computavit cum clero », mais ceux dont les noms sont indiqués sont les uns chanoines, les autres simples chapelains !

A cette époque donc, *Clerus* pouvait signifier aussi bien le *Clergé* au sens strict, s'opposant au *Capitulum*, que *Clergé* dans un sens plus large, soit les chapelains de jadis dont certains sont devenus *chanoines*, et que, enfin *Clergé et Chapitre*, groupés sous une unique formule *Clerus S. Nicolai*.

Ce ne fut que par l'adoption des constitutions élaborées par le prévôt Schneuwly et l'incorporation de la cure de Fribourg lors du synode de 1579/80 que l'organisation du Chapitre fut achevée. C'est alors seulement que fut supprimée la dualité du *clergé* et du *chapitre* de Saint-Nicolas<sup>1</sup>, au cours du dîner offert le 7 janvier 1580 par le Chapitre au nonce Bonomio : « ibidem multis de rebus collocutus, nomen Cleri deinceps supprimi voluit et tantum Capituli nomen retineri », note la main nerveuse et ferme du chanoine Werro<sup>2</sup>.

Jusqu'à ce moment, le Chapitre s'était servi du sceau de Pierre Schnider, curé de ville, gravé en 1465 et devenu illisible. Aussi, le 5 février 1580, le Chapitre décida-t-il d'en faire confectionner un nouveau, à l'image de saint Nicolas assis sur son siège épiscopal, et ayant à ses pieds un écusson portant une main bénissante ou avant-bras, émergeant d'un nuage, « et, puisque le Clergé est supprimé, cette armoirie à l'avant-bras est attribuée au Chapitre ». Voici le texte de cette décision du Chapitre :

« Decretum est ut aliud effici curetur, integra imagine divi Nicolai patroni ecclesiae cujus sub pedibus sit scutum in quo manus seu semibrachium et nubibus prominens, ut Clerus antea consueverat uti. Et quandoquidem Clerus sit jam suppressus, illa imago sigilli cum semibrachio Capitulo adjudicetur. Sit ergo in sigillo Capituli imago patroni integra sedens in cathedra ; sub pedibus scutellum in quo brachiolum, curvatis introrsum duobus digittis

<sup>1</sup> DELLION, *op. cit.*, I, p. 254 ss. ; BRASEY, *op. cit.*, p. 47. ; DUBOIS, *op. cit.*, p. 97.

<sup>2</sup> Arch. du Chapitre, Man. Capituli I, fol. 11.

exterioribus et pollice manus, erectis vero medio et indice digitis, infra obvolutum nubeculis. »<sup>1</sup>

Ce sceau, qui est encore conservé par le prévôt, porte la légende: S. CAPIT. COLLEG. S. NICOL. FRIBURGEN.

Ces armoiries du Chapitre n'ont jamais varié jusqu'à ce jour, sauf, comme nous l'avons dit plus haut, que le dextrochère et la nuée ont toujours été représentés d'argent.

Etant donnée la date du vitrail (1517, donc de peu postérieure à l'érection du Chapitre), sa légende (CLERUS SANCTI NICOLAI), et la confusion complète qui régnait alors, on peut se demander si les armoiries représentées sont celles du Clergé ou celles du Chapitre. Elles peuvent être celles de l'un comme de l'autre ! La décision du Chapitre du 5 février 1580 démontre bien qu'il entendit alors relever les armoiries du clergé qui venait d'être supprimé, mais rien ne dit qu'il n'a pas utilisé ces armoiries avant cette décision déjà !



Une réponse certaine ne pourrait être donnée que si l'on connaissait l'origine du vitrail: qui l'a commandé ? à qui était-il destiné ? où devait-il être placé ? Mgr Wæber nous a fait part de l'hypothèse que ce vitrail a pu être commandé par le Chapitre à l'occasion de la prise de possession de l'une des paroisses incorporées par les bulles de 1512 et 1513, pour être placé à la cure ou à l'église de cette paroisse. Ces annexions ne devenaient réalisables qu'au fur et à mesure des vacances, spécialement lors du décès des titulaires: c'est alors que le Chapitre envoyait un ou deux de ses délégués pour prononcer l'annexion et installer le nouveau curé qu'il avait nommé. Etant donnée l'incertitude de la terminologie, la confusion des mots *Clerus* et *Capitulum*, il ne serait pas impossible

<sup>1</sup> Arch. du Chapitre, Man. Capituli I, fol. 14. C'est un rare cas de décision expresse de relèvement d'armoiries. Cette décision est publiée par DUBOIS, *op. cit.*, p. 98.

qu'on ait mis sur un pareil vitrail l'inscription CLERUS SANCTI NICOLAI, alors qu'il s'agissait de marquer une incorporation prononcée en faveur du *Chapitre*.

Or, des quatre paroisses incorporées au Chapitre en 1512/1513 (Autigny, Château-d'Ex, Estavayer-le-Gibloux et Treyvaux), seule celle d'Autigny fit l'objet d'une prise de possession en 1517<sup>1</sup>.

En effet, le 7 avril 1517, le curé d'Autigny, Petrus Castellani, infirme et désirant se conformer à la bulle pontificale incorporant Autigny au Chapitre, consent à cette union et à ce que le Chapitre en prenne possession *incontinenti*. L'acte est passé à Fribourg, dans la demeure de Castellani, qui donc ne résidait pas<sup>2</sup>. Le lendemain, 8 avril 1517, Paul Rappolt, chanoine et *procurator*, ayant présenté la bulle de Léon X et l'acte de renonciation de Castellani de la veille, est mis en possession d'Autigny, avec toutes les cérémonies habituelles, par Pierre Morier, *subvicarius* d'Autigny<sup>3</sup>. Enfin, Castellani étant décédé entre temps, on recommença toute la cérémonie le 22 avril 1517: Guillaume de Praroman, doyen du Chapitre, et Pierre Saloz, chanoine, tous deux au nom du Chapitre et tenant la bulle de Léon X en mains, sont mis en possession par le chapelain Pierre Rey, vicaire d'Autigny, de cette cure devenue vacante par la mort de son dernier curé, Pierre Castellani; l'acte décrit ensuite le rituel habituel de l'installation<sup>4</sup>.

Si donc l'hypothèse de Mgr Wæber est exacte, ce serait pour la cure, ou plutôt pour l'église d'Autigny qu'aurait été fait notre vitrail, et celui-ci représenterait bien les armoiries du Chapitre. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'il s'agit ici de la première prise de possession d'une paroisse par le nouveau Chapitre.

<sup>1</sup> Le Chapitre prit possession d'Estavayer-le-Gibloux en 1518 et de Treyvaux en 1519, mais il ne prit jamais possession de la paroisse de Château-d'Ex.

<sup>2</sup> Arch. du Chapitre, Autigny, n° 26.

<sup>3</sup> Arch. du Chapitre, Autigny, n° 27. Le vicaire d'Autigny, Pierre Rey, n'était donc pas là, et ne résidait peut-être pas non plus. Voir encore Arch. d'Etat GS, n° 1147: « Itemm, mer schicktenn sy mich gan Autuignie die possession mit her Pouly. Schorreti ». (Ce dernier était le notaire.)

<sup>4</sup> Arch. du Chapitre, Autigny, n° 28.

Il nous reste un mot à dire de l'auteur du vitrail. Ce dernier n'est pas signé, mais on peut l'attribuer avec la plus grande vraisemblance au peintre verrier Lucas Schwarz (Lux Schwarz, Lucas vitreolus), qui travailla à Berne de 1498 à 1520 et est décédé avant 1526. Le dessin, les teintes, la manière de traiter les visages, les vêtements, les lambrequins se rapprochent tellement des vitraux dont Schwarz est sans conteste l'auteur, que cette attribution est presque certaine. Il est à noter que Schwarz est l'auteur des vitraux de la famille de Diesbach, à la chapelle du château de Pérolles, exécutés vers 1520<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur Lucas Schwarz, voir le *Schweizerisches Künstler-Lexikon* II (1908), p. 297, III (1913), p. 94 et 481, IV (1917), p. 396, ainsi que les références qui y sont indiquées. Une liste de ses œuvres est publiée dans le vol. IV p. 397. Sur les vitraux de Pérolles, voir C. v. MANDACH, *Die St. Bartholomäus-Kapelle in Pérolles-Freiburg*, dans le *Bericht der Gottfried Keller-Stiftung* 1932-1945, qui reproduit tous les vitraux Diesbach. Quelques vitraux sont également publiés dans Héribert REINERS, *Fribourg pittoresque et artistique* (pl. 95) et dans Aldo CRIVELLI, *L'art renaissant en Suisse* (pl. 48).

Nous tenons à remercier ici la Commission fédérale de la Fondation Gottfried Keller, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ce beau vitrail, la Société suisse d'héraldique qui a mis à notre disposition le cliché du sceau du Chapitre, ainsi que Mgr Louis Wæber, vicaire général, qui nous a fort obligeamment communiqué les textes des Archives du Chapitre.

---

## CERCLE UNIVERSITAIRE DE PRÉHISTOIRE

### *Conférences annoncées, à l'Université :*

**3 novembre 1948:** Dr M.-L. v. Franz, Küsnacht/Zurich, *Die Auffassung des Symbols in der modernen Psychologie und ihre Anwendungsmöglichkeiten auf Folklore und Prähistorie*, à 20 h. 30, Auditoire B (entrée 1 fr., étud. 70 ct.).

**24 novembre 1948:** Dr E. Steiner, Fribourg, *Urgeschichte, Versuch einer Darstellung als Ergebnis aus Prähistorie, Anthropologie, Volks-, Völker- und Bibelkunde*, à 20 h. 30, salle de cinéma (entrée libre).

**15 décembre 1948:** Prof. Dr W. Oehl, Fribourg, *Was wissen wir von der Sprache des Steinzeitmenschen?* à 20 h. 30, salle de cinéma (entrée libre).